

**INSCRIPTION :**

Nom et prénom du stagiaire : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

**Coordonnées professionnelle :**

Raison sociale de la société : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_

N° et rue : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

**MODALITES D'INSCRIPTION :**

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée. Elles seront validées par téléphone ou par mail. Merci de renvoyer le tout à **PG Formation 25, rue de Verdun 57200 Rémelfing**

Coût unique par stagiaire le chaque module 550€ HT. La TVA de 110€ devra nous être réglée par chèque et joint avec ce bulletin d'inscription. Celui-ci validera votre inscription.

Aussi nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter le stage si un minimum de 4 stagiaires n'est pas atteint.

**SPECIAL SST : DATES STAGES 1er TRIMESTRE 2016 COCHEZ LE(S) STAGES(S) CHOISI(S) :**

22-23 Février 2016

Formation SST Initiale

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

17-18 mars 2016

Formation SST Initiale

**RENSEIGNEMENTS :** PG Formation – 25, rue de Verdun 57200 Rémelfing

Contact : Pierre Gomilshag – Clarissa Meier

Tel : 06.35.46.51.56 ou bureau 09.75.39.16.44

Email : [accueil@pgformation.fr](mailto:accueil@pgformation.fr)

Ayant pris connaissance des conditions générales de vente des stages organisés par PG Formation, je m'engage à les accepter et les respecter.

Fait à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. Présentation

PG FORMATION est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 25 Rue de Verdun à 57200 REMELTING.

### 2. Définitions

- Client : Désigne le titulaire du compte Client inscrit à une Formation au bénéfice de toute personne morale ou physique (ci-après dénommée «Stagiaire») et responsable du paiement du prix.
- CGV : Conditions Générales de Vente
- Formation en Inter : S'entend d'une formation qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même action de formation.
- Formation en Intra : S'entend d'une formation qui regroupe seulement les salariés d'une même entreprise dans une même action de formation sur une thématique spécifique.
- Offre : Désigne l'Offre de Formation proposée par PG FORMATION.
- Stagiaire : Désigne toute personne physique participant à la Formation commandée par le Client.

### 3. Objet

Les présentes conditions générales de vente décrivent les modalités et les conditions d'inscription aux offres de formation PG FORMATION. Le fait de s'inscrire à une formation auprès de PG FORMATION implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de PG FORMATION, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que PG FORMATION ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### 4. Contenu des Offres de Formation

PG FORMATION propose des Formations pouvant être réalisées :

- en inter-entreprises ;
- en intra-entreprise ;

### 5. Modalités d'inscription

L'inscription aux Formations est faite par le Stagiaire ou le responsable de l'inscription en retournant à PG FORMATION, dûment complété, le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription ou devis sont à adresser à l'adresse suivante :

**PG FORMATION,  
25 Rue de Verdun,  
57200 REMELTING.**

Dès réception de l'inscription, PG FORMATION adresse au Client, par voie postale ou électronique, deux (2) exemplaires de la convention de formation professionnelle, conformément aux articles L 6353-1 et L6353-2 du Code du Travail.

Le Client s'engage à retourner à PG FORMATION dans les meilleurs délais, à l'adresse susmentionnée, lesdits exemplaires de la convention de formation dûment complétés, signés et revêtus de son cachet commercial.

Le Client est informé à cet égard que les inscriptions ne sont prises en compte qu'à compter de la réception par PG FORMATION de la convention de formation professionnelle dûment complétée, signée et revêtue du cachet de l'entreprise, ainsi que le versement d'un acompte de 250€.

### 6. Facturation- Règlement

#### 6.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

#### 6.2 Facturation

Une facture est établie et adressée au Client par PG FORMATION à l'issue de la Formation. Toute Formation commencée est due en totalité.

#### 6.3 Modalités de paiement

Les factures sont payables à réception, sans escompte, par chèque bancaire ou par virement bancaire (au format SEPA).

En cas de retard de paiement, PG FORMATION pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. PG FORMATION aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à PG FORMATION.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

#### 6.4 Règlement OPCA

En cas de prise en charge du paiement de la Formation par un organisme financeur (OPCA ...), il appartient au Client :

- de vérifier l'imputabilité de la Formation auprès de l'organisme ;
- d'adresser à cet organisme une demande de prise en charge avant le début de la Formation ;
- de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il aura désigné ;
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription papier ou, en ligne, quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

En cas de prise en charge partielle par un organisme financeur, la part non prise en charge sera facturée directement au Client.

Si l'organisme financeur ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation ou si le dossier de prise en charge de l'organisme financeur ne parvient pas à PG FORMATION avant le premier jour de la Formation, le montant de la Formation sera intégralement facturé au Client.

En cas de prise en charge par un organisme financeur, le paiement de la formation s'effectuera comme suit :

- Dépôt d'un chèque du montant de la formation à PG FORMATION avant le début de ladite formation
- Encaissement du chèque de ladite formation lorsque le Client prévient PG FORMATION du règlement de la formation par l'organisme financeur.

Le chèque de ladite formation sera encaissé par PG FORMATION dans les 45 jours date de facture si le Client ne s'est pas manifesté ou n'a pas prévenu PG FORMATION du paiement réalisé par l'organisme financeur.

Dans l'hypothèse où PG FORMATION aurait reçu le chèque du Client en garantie du paiement de la formation et que l'OPCA verserait le prix de ladite formation à PG FORMATION, cette dernière restituerait le chèque au Client dans les 10 jours de la réception du paiement.

#### 7. Annulation ou report de la Formation

Pour être prise en compte, toute annulation ou tout report d'inscription à une Formation doit être signalé(e) à PG FORMATION par le Client, par téléphone ET par courriel à l'adresse [accueil@pgformation.fr](mailto:accueil@pgformation.fr)

Toute demande de report ou toute annulation d'une Formation intervenant moins de trente (30) jours et plus de quinze (15) jours ouvrables avant la date de début de la Formation, la date prise en compte étant la date de réception par PG FORMATION du courriel mentionné à l'alinéa précédent, ne donne lieu à aucun frais.

Toute demande de report ou toute annulation d'une Formation intervenant moins de quinze (15) jours ouvrables avant la date de début de la Formation, la date prise en compte étant la date de réception par PG FORMATION du courriel susmentionné, donne lieu à une facturation égale à 25% du prix de la Formation, montant non imputable sur la contribution financière obligatoire de formation.

Toute demande de report ou toute annulation d'une Formation intervenant moins de huit (8) jours ouvrables avant la date de début de la Formation, la date prise en compte étant la date de réception par PG FORMATION du courriel susmentionné, donne lieu à une facturation égale à 50% du prix de la Formation, montant non imputable sur la contribution financière obligatoire de formation.

Toutefois, lorsqu'un Stagiaire ne peut pas, pour de justes motifs, assister à la Formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise selon les conditions de l'inscription initiale et sous réserve que ce dernier réponde aux conditions requises pour pouvoir suivre la Formation. Les noms et coordonnées de ce nouveau Stagiaire doivent être confirmés par écrit à PG FORMATION.

### 8. Propriété Intellectuelle

PG FORMATION fournit au Client une documentation afférente à la Formation suivie par le Stagiaire.

PG FORMATION est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par PG FORMATION pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de PG FORMATION. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de PG FORMATION. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-1 et L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

### 9. Responsabilité

Les Stagiaires à la Formation réalisée dans les locaux mis à disposition par PG FORMATION sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans lesdits locaux. Le Client s'assure du respect de ces dispositions par les Stagiaires.

La responsabilité de PG FORMATION ne peut être engagée au titre d'un préjudice résultant notamment de la perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou de fichiers.

PG FORMATION ne pourra être tenu responsable d'une quelconque erreur ou omission constatée dans la documentation remise au Stagiaire. Par ailleurs, il est rappelé que les ressources pédagogiques fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas PG FORMATION sur leur exhaustivité. Le Client reconnaît que PG FORMATION n'est pas tenu envers le Client d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation postérieurement à la Formation.

### 10. Force Majeure

L'exécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des Parties ne pourra engager sa responsabilité si l'exécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu par la loi et la jurisprudence française.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur.

### 11. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par PG FORMATION aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande ou ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à PG FORMATION.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

PG FORMATION conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

### 12. Loi applicable et clause attributive de juridiction

La loi française sera la seule applicable au présent contrat.

Préalablement à toute saisie d'un tribunal, il est convenu, sous réserve que les parties soient commerçantes, qu'elles s'efforcent d'apporter une solution amiable aux difficultés qui seraient susceptibles de survenir dans l'interprétation ou l'exécution du contrat. Faute pour elles d'avoir concilié leurs points de vue, il est expressément convenu que les tribunaux de Sarreguemines sont les seuls compétents.